

Livre des règlements
Agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts

PROVINCE DE QUÉBEC
AGGLOMÉRATION DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-AGEM-055 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-AGEM-054 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 234 000 \$ POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES STATIONNEMENTS ET DES ESPACES DU SECTEUR DE LA GARE

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au conseil municipal prévu à l'article 1, paragraphe 4 du *Règlement 2008-AG-018 décrétant les règles applicables au fonctionnement de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts* ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 30 mars 2021, un membre du conseil, dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, a déposé un projet de règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du règlement 2021-AGEM-054 ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 6 avril 2021, le règlement 2021-AGEM-054 a été adopté par le conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite changer le mode de financement des travaux étant donné les délais anormalement longs d'approbation des règlements d'emprunt par le Ministère des affaires municipales et habitation afin de permettre aux citoyens d'utiliser pleinement les stationnements pour accéder aux pistes du parc linéaire « P'tit train du Nord » cet été ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 18 mai 2021, un membre du conseil, dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, a déposé un projet de règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement 2021-AGEM-055 abrogeant le règlement 2021-AGEM-054 ;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le *Règlement numéro 2021-AGEM-054 décrétant une dépense et un emprunt de 234 000 \$ pour le réaménagement des stationnements et des espaces du secteur de la gare* est par le présent abrogé.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le président de la séance

Me Stéphanie Allard, greffière

Avis de motion	2021-05-18
Dépôt du projet de règlement	2021-05-18
Adoption du règlement	2021-06-01
Avis public - Approbation des personnes habiles à voter	
Procédure d'enregistrement – Personnes habiles à voter	
Approbation du ministre	
Publication et entrée en vigueur	

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, présentation du règlement adopté faite par le greffier au maire aux fins d'approbation.

**Livre des règlements
Agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts**

J'approuve ce règlement, ce _____

Denis Chalifoux, maire

POUR consultation